



L'ÉCHO

XIV. ANNÉE - N° 4554 - SAMEDI 6 JUIN 1903

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE

Au milieu de labours quotidiens de la lutte — bien moins accablante par ses fatigues que par les émotions morales qu'on y ressent — il n'est rien de reposant et de réconfortant comme la lecture d'un bon et beau livre.

Nous en relisons l'expérience ces jours-ci en profitant des fêtes de Pentecôte pour parcourir l'histoire de la Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle dont M. Thureau-Dangin vient de publier le second volume (1).

Nous retrouvons en ce dernier-né de l'éminent académicien cette langue nerveuse, sobre et élégante que nous admirons jadis dans sa belle Histoire de la Monarchie de Juillet, son œuvre capitale, l'impassible monument de sa laborieuse et brillante carrière d'écrivain.

Et c'est aussi la même maîtrise du sujet, la même clarté d'exposition, la même puissance d'analyse et de synthèse qui distingue dans les événements et dans les textes les points essentiels et qui les groupe en faisceaux lumineux d'où les conclusions jaillissent d'elles-mêmes, par la force logique et sans qu'apparaisse le travail de déduction.

Cette histoire de la Renaissance religieuse en Angleterre, pas plus que les autres ouvrages de M. Thureau-Dangin, n'est œuvre de polémiste. Elle a la calme et sereine impartialité de l'histoire. Mais de la vérité toute dite, sans passion et avec la seule émotion communicative des faits, résultent de saines leçons et de réconfortantes espérances.

Quelle leçon que la sage et large tolérance dont jouit actuellement le catholicisme en Angleterre, malgré les cruautés isolées de quelques fanatiques se lamentant « de ne plus trouver autour d'eux cette aversion pour le papisme, générale naguère dans le royaume » !

Quelle leçon aussi pour les intellectuels que l'exemple de ces illustres maîtres et disciples d'Oxford, les Newman, les Ward, les Spencer, les Faber et tant d'autres protestants qui, travaillés par le doute, se livrent avec ardeur à la recherche de la vérité, luttant contre les préjugés de naissance, d'éducation et de milieu, contre les puissants intérêts qui les retiennent dans l'hérésie, et qui, vaincus enfin par les clartés triomphantes de la vérité catholique, ainsi que par les appels de leur conscience, embrassent hardiment le papisme, et convertis, se font apôtres pour faire partager à leurs compatriotes les bienfaits de l'orthodoxie retrouvée !

Et quel réconfortant contraste entre l'état du catholicisme en Angleterre au début du XVIII^e siècle et celui qui se présente à l'aurore du XXI^e !

sentiments et mêmes droits. D'ailleurs, il n'est guère de famille un peu importante qui ne compte un ou plusieurs convertis. Les catholiques ont pied au Parlement, occupent 41 sièges à la Chambre des Lords et ont presque toujours quel qu'un des leurs au ministère.

Ils sont des millions, ils ont une hiérarchie épiscopale nombreuse, et l'on compte, chaque année, au témoignage du cardinal Vaughan lui-même, plus de 600 conversions retentissantes dans les milieux socialement ou intellectuellement élevés.

M. Thureau-Dangin fait remonter au « mouvement d'Oxford » cette renaissance du catholicisme en Angleterre. C'est exact, mais nous regrettons qu'il n'ait signalé que par une note la première origine de ce mouvement.

De lavis des historiens, ce sont les milliers de prêtres français émigrés en Angleterre pendant la Révolution qui ont par leurs vertus et leurs exemples forcé l'admiration de leurs hôtes et rompu la glace entre l'âme anglaise et Rome.

C'est ce que constatait un jour un membre du Parlement devant qui on s'étonnait de voir tant de députés catholiques à la Chambre des Communes.

« Ah ! oui, c'est singulier », répondit-il, mais il y a eu 1793 et l'émigration du clergé catholique français (1).

N'est-il pas vrai que cette constatation, si elle n'a rien qui réjouisse nos cœurs français, console cependant nos âmes catholiques devant le renouvellement de ces immigrations en pays protestants ?

C'est ce que constatait un jour un membre du Parlement devant qui on s'étonnait de voir tant de députés catholiques à la Chambre des Communes.

« Ah ! oui, c'est singulier », répondit-il, mais il y a eu 1793 et l'émigration du clergé catholique français (1).

N'est-il pas vrai que cette constatation, si elle n'a rien qui réjouisse nos cœurs français, console cependant nos âmes catholiques devant le renouvellement de ces immigrations en pays protestants ?

On croit, d'autre part, que l'abbé va soumettre son cas à l'étude de l'Académie des sciences qui aura à résoudre ce problème : « Comment un reclus peut-il faire pour ne plus vivre en communauté ? »

L'Académie de médecine pourrait aussi utilement étudier le cas de M. Combes.

UN BLOG A DEUX FACES
M. Henry Maret, député, est ministériel persistant. Mais nul n'égale en mordante satire du ministère et de ses actes M. Henry Maret, journaliste. C'est comme qui dirait un petit bloc à deux faces :

Il nous faudrait, écrit-il aujourd'hui, un homme qui eût dormi cent ans et qui, rouvrant les yeux, contemplât notre société en progrès.

« J'espère, dit-il, que vous jouissez maintenant de tous les droits qui nous manquent, répondions-nous, et nous pouvons faire tout ce qui plait au gouvernement. Nous nous habitons comme il le veut; nous allons et venons selon sa fantaisie; nous crions à notre aise tout ce qui lui convient; nous prions, nous lançons, nous bâillons, nous vendons, nous achetons, nous faisons toutes choses avec autorité. Oh ! nous sommes en possession d'une liberté d'obéir qui dépasse l'imagination. Il est vrai que cette liberté nous coûte le prix de la tête, et vous ne sauriez croire ce que nous dépensons pour en assurer l'exercice.

« C'est singulier, dit-il probablement notre dormeur. Je croyais m'éveiller cent ans après la Révolution; mais je me serai probablement trompé, et je m'éveille cent ans auparavant.

C'est du Maret de derrière les fagots, du Maret du temps des décrets qui montra alors tout d'indépendance virile, pour que, pour notre part, nous l'ayons jamais oublié.

LA PÉTITION DES BONS APACHES
Nous avons, les premiers dans la presse (donnons nous un bon point) signalé la pétition des bons apaches, ceux de l'Aranson, à leur évêque, Mgr Granjon, pour demander que leur nom ne soit plus donné aux malpropres individus qui le déshonorent en France.

Un de nos confrères, le Journal des Débats, en donne une traduction. Ce n'est peut-être pas celle de l'original, mais elle rend bien les sentiments qui doivent inspirer les honnêtes indigènes des Pampas.

En voici les principaux extraits :
« Père, qui êtes parti parmi les visages pâles, nous vous supplions de défendre le nom de vos enfants. Il est usurpé et souillé. Allez trouver les anciens et les sages, offrez leur l'eau de vie et le calumet, et qu'ils connaissent nos plaintes. Nous ne sommes pas ces hommes qui se tapissent d'une robe de chambre, nous entendons qu'ils sont méprisables et que tout le monde s'accorde en effet à les mépriser. Mais, déchirés dans la rue, nous voyons cependant des notables marchant et de fonctionnaires, le procureur de la République et ses deux substituts. Le F. D. Delpech les félicite tout particulièrement dans son toast : « Je saute en même temps, a-t-il dit, les dignes représentants de la magistrature qui sont parmi nous. Nous savons que tous les magistrats ne leur ressemblent pas, mais nous ferons tous nos efforts pour que cette situation cesse aussitôt que possible ».

considérée par les Ecossais comme une sorte de propriété nationale.

Les Chartreux, s'ils s'y établissent, succéderont... après quelques siècles, aux moines de Cluny.

Plus audacieux que Capré, qui se contente d'essayer, sans y réussir toujours, de nous pronostiquer la température mois par mois, le professeur allemand Tolle a la prétention de nous dire d'avance quelle sera la température de toute la saison d'été.

La première semaine du mois de juillet nous amènera du froid et des pluies; à la deuxième semaine il fera chaud; à la troisième et à la quatrième il y aura des orages et des pluies.

Le mois de septembre sera plus chaud que le mois d'août. Au mois d'octobre une période de froid sera suivie d'une chaleur intense.

Enfin, le savant météorologue nous avertit que les journées critiques du second semestre seront : le 24 juillet, le 22 août, le 21 septembre et le 20 octobre.

Ce n'est pas précisément le temps rêvé pour les vacances.

ROME
(De notre correspondant particulier)
Rome, 5 juin, 1 h. 30.

Aujourd'hui, l'Osservatore Romano publie une lettre du Pape aux cardinaux qui composent la Commission des fêtes du cinquantième de l'Immaculée-Conception, le programme contient des détonations sonnelles à Saint-Pierre, à Sainte-Marie-Majeure, un Congrès des Filles de Marie et les exercices spirituels des associations catholiques.

Entre Complices
Les sauvages entreprises contre la liberté du culte ayant piteusement échoué, grâce à l'énergie des catholiques, les meneurs du mouvement éhangent entre eux les injures qu'ils produisent habituellement au « caelitus ».

UN INSTITUTEUR, UN MAIRE ET « MADAME SANS-GÈNE »

Avez-vous assisté à l'une de ces scènes où l'honnête homme, retenu par des considérations de position sociale, de famille, de carrière, supporte patiemment, mais retenant ses colères et rongé par son frein, toutes les tracasseries, tous les dédains et toutes les injustices ? A la fin, il n'en peut plus, il éclate, et lance d'un coup à la tête de ses tortureurs tout ce qu'il a sur le cœur : il les écrase sous le rappel de leur méchanceté, de leur improbité, de leur lâcheté et de leur iniquité !

Avez-vous vu seulement la Madame Sans-Gêne de Sardou, cette petite blanchisseuse devenue la femme du maréchal Leferrière ? On lui a recommandé d'observer à la cour impériale une tenue et une retenue, qui ne lui sont pas habituelles; aussi elle trépigne d'impatience aux épigrammes venimeuses des dames de la cour sur son origine, sur ses manières, sur ses propos et ses gestes exubérants. Mais fidèle à la consigne, elle se tait, quand elle aurait tant de choses à répondre dans son langage franc, loyal et primésuiter dont ses amis redoutent les incorrections populaires.

Cependant, les moqueries se tournant en outrages pour son héros, pour son mari, elle n'y tient plus, et, adieu la réserve, adieu la tenue et la retenue, adieu le protocole, qu'il en advienne ce qu'il pourra; dans un flux de paroles, triviales sans doute, mais singulièrement éloquentes de force et d'âme, d'amour froissé, d'honnêteté blessée, de dignité outragée, elle courbe la tête des rimbeches de la cour sous leurs quatre vérités.

L'effet dramatique est irrésistible, et la salle entière, prenant parti pour la modeste ouvrière contre les orgueilleuses princesses, éclate en frénétiques applaudissements.

Ce souvenir m'est revenu à la lecture de la lettre de démission de M. Fabre, instituteur de Saint-Laurent-la-Vernède (Gard) et l'autre lettre de M. de Mouvallet, maire de Breuilhac (Haute-Vienne), qui refuse de se joindre à la liste des persécuteurs de sa foi !

Mais ce n'est plus un public restreint qui frémit de satisfaction en même temps que d'admiration; ce n'est plus un public restreint qui prend le parti des faibles contre les forts, ce n'est plus un public restreint qui éprouve un véritable soulagement aux paroles vengeresses des opprimés, c'est la France entière.

L'instituteur a longtemps souffert en silence; sa carrière, peut-être sa famille, l'obligent. Il a été dénoncé, calomnié, outragé par des indignes. Mais le vase débordé; il a été dénoncé, calomnié, outragé par des indignes. Mais le vase débordé; il a été dénoncé, calomnié, outragé par des indignes. Mais le vase débordé; il a été dénoncé, calomnié, outragé par des indignes.

La phrase est poignante, mais je suis sûr qu'après l'avoir écrite, l'instituteur démissionnaire a largement respiré et dit : « Ah ! cela va mieux ! »

Le maire aussi a eu de cruels moments, quand il a vu qu'on « violait les domiciles des particuliers, qu'on jetait à la rue des malheureuses femmes coupables de trop de charité, qu'on faisait quotidiennement affront à la foi des catholiques... » Mais enfin, conscient du mal qu'il empêchait encore à la tête de la commune où l'avait placée la confiance de ses concitoyens, il consentait à rentrer sous indignation débordante, lorsque le député persécuteur l'invita à des agapes confraternelles. C'en est trop ! Croit-il donc, ce persécuteur, que, pour avoir les mains liées, le maire de Breuilhac persécuté porte la tête moins haute ? — Allons donc, votre « collègue, moi ! » je suis votre collègue comme Abel fut le frère de Cain ! « Frappé par vous dans mes affections, dans mes convictions les plus chères, je refuse, moi victime, de m'asseoir à côté de mes persécuteurs ! »

Ils sont légion, les instituteurs et les maires qui « pensent tout bas » ce que l'instituteur de Saint-Laurent-la-Vernède et le maire de Breuilhac « disent tout haut ». Ils

LA JOURNÉE

M. Combes a déposé aujourd'hui au Palais-Bourbon les demandes d'autorisation des Congrès des enseignants de femmes, dont il propose le rejet en bloc.

La séance est occupée ensuite par une discussion très agitée sur le maintien de la période de treize jours en 1903, malgré le vote émis dans la loi de finance et qui supprimait le crédit affecté à la cohabitation des territoires.

Au Sénat, interpellation de M. de Lamazelle sur le cas de M. Dimier, professeur à Valenciennes.

L'amiral de Courthille, commandant en chef de l'escadre du Nord, est mort subitement la nuit dernière, à bord de « Masséna », dans la rade de La Pallice-La Rochelle, où l'escadre était arrivée quelques heures auparavant.

Cette escadre devait faire aujourd'hui même des manœuvres combinées avec des torpilleurs. Ces manœuvres ont été interrompues.

Les troupes françaises se massent pour opérer contre les Fiquiguens. Ceux-ci se disposent à lutter avec ardeur.

En réponse à M. Jaurès, qui prétend décharger les socialistes de toute responsabilité dans les troubles des églises, le journal qui les a conseillés montre que les principaux acteurs furent précisément des socialistes.

Mgr Turinax a reçu lui-même à la gare, hier, les Rédemptoristes de Saint-Nicolas-du-Port, qui venaient compléter à Nancy, en même temps que les Orléans.

Ils ont été acclamés par la foule et acclamés par la population.

LA JOURNÉE

M. Combes a déposé aujourd'hui au Palais-Bourbon les demandes d'autorisation des Congrès des enseignants de femmes, dont il propose le rejet en bloc.

La séance est occupée ensuite par une discussion très agitée sur le maintien de la période de treize jours en 1903, malgré le vote émis dans la loi de finance et qui supprimait le crédit affecté à la cohabitation des territoires.

Au Sénat, interpellation de M. de Lamazelle sur le cas de M. Dimier, professeur à Valenciennes.

L'amiral de Courthille, commandant en chef de l'escadre du Nord, est mort subitement la nuit dernière, à bord de « Masséna », dans la rade de La Pallice-La Rochelle, où l'escadre était arrivée quelques heures auparavant.

Cette escadre devait faire aujourd'hui même des manœuvres combinées avec des torpilleurs. Ces manœuvres ont été interrompues.

Les troupes françaises se massent pour opérer contre les Fiquiguens. Ceux-ci se disposent à lutter avec ardeur.

En réponse à M. Jaurès, qui prétend décharger les socialistes de toute responsabilité dans les troubles des églises, le journal qui les a conseillés montre que les principaux acteurs furent précisément des socialistes.

Mgr Turinax a reçu lui-même à la gare, hier, les Rédemptoristes de Saint-Nicolas-du-Port, qui venaient compléter à Nancy, en même temps que les Orléans.

Ils ont été acclamés par la foule et acclamés par la population.

Gazette

AUX ORDRES DE LA FRANCO-MACONNERIE
Le F. D. Delpech, président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, étant venu pèleriner à Clermont-Ferrand, a été reçu avec la déférence due à sa haute dignité par le F. D. de la Loge de la Vierge, qui s'est fait comme on sait, d'interdire en son honneur la séculaire procession de Notre-Dame du Port. Les journaux du Puy-de-Dôme nous apprennent qu'à la banque offert au F. D. Delpech se trouvaient, avec un certain nombre de notabilités maçonniques et de fonctionnaires, le procureur de la République et ses deux substituts. Le F. D. Delpech les félicite tout particulièrement dans son toast : « Je saute en même temps, a-t-il dit, les dignes représentants de la magistrature qui sont parmi nous. Nous savons que tous les magistrats ne leur ressemblent pas, mais nous ferons tous nos efforts pour que cette situation cesse aussitôt que possible ».

Est-il possible d'indiquer plus clairement que le F. D. Delpech se considère comme le chef du véritable gouvernement ? Cette impudence n'a pas lieu de nous surprendre. Ce qui surprend davantage, c'est que des magistrats se permettent d'accepter un éloge qui est un véritable outrage à leur dignité. La magistrature n'est pas encore aux ordres de la Franco-Macçonnerie, et nous demandons de quel droit le F. D. Delpech lui adresse ses injonctions ?

LA DISPERSION D'UN SOLITAIRE
Nous avons annoncé la mise en demeure faite à M. l'abbé Verschoff, délégué de l'Académie des sciences à l'Observatoire de Hendaye, de se dispenser bien qu'il fût seul.

L'abbé avait promené le commissaire de M. Combes dans tous les coins et recoins de son Observatoire pour lui faire constater qu'il vivait en reclus et qu'il ne voyait pas le moyen d'obéir d'une façon plus stricte à la loi de 1901.

Le commissaire s'est retiré convaincu. Mais il paraît qu'il n'a pu convaincre M. Combes, son patron.

Cela n'est égal qu'il soit seul ! s'est écrit l'affreux jacobin, qu'on le disperse. Et il a fallu que le bon savant quitte l'Observatoire pour aller loger dans un immeuble de la commune d'Hendaye.

LA MARINE
Le ministre de la Marine a présenté à la signature du président de la République un décret réglant les cadres du commissariat de la marine après déduction des services de l'inscription maritime.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LES CONGRÉGATIONS DE FEMMES
Le président du Conseil a soumis à la signature du président de la République les 81 projets de loi relatifs aux demandes en autorisation formées par les Congrégations enseignantes de femmes.

Ces projets, qui seront déposés cette après-midi sur le bureau de la Chambre, sont précédés d'une explication de motifs concluant au rejet des demandes en autorisation.

LA MARINE
Le ministre de la Marine a présenté à la signature du président de la République un décret réglant les cadres du commissariat de la marine après déduction des services de l'inscription maritime.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE
Toulon, 5 juin. — L'escadre de la Méditerranée sera au golfe Juan le 18 juin. Son séjour sera d'un mois.

Elle ralliera ensuite Toulon, où elle se ravitaillera et s'apprêtera de nouveau à retourner au golfe Juan, où il sera procédé à l'inspection générale annuelle.

Les cuirassés qui prendront part à cette sortie sont : le Saint-Louis, portant le pavillon de l'amiral Potier; le Charlemagne, le Dupé, l'Éna, et le Jaureguiberry; les croiseurs Chanzy, Gallié et Linois; les contre-torpilleurs Balthazar, Diguet, Espé, Rapière, Fertuisant et Fronda.

Le Carnot, de la division de réserve, se substitue probablement au Gaviois, qui est toujours au bassin.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.

INFORMATIONS DU SOIR

LES ANCIENS ASSOMPTIONISTES DE BRIAN
La Cour d'appel de Grenoble a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire des anciens Assomptionistes de Brian, poursuivis pour infraction à la loi de 1901 et acquittés par le tribunal de Die.

La Cour, réformant la sentence des premiers juges, a refusé de reconnaître la validité des lettres épiscopales de sécularisation présentées par les prévenus, et allouant que ceux-ci continuaient les mêmes œuvres d'avant leur sécularisation, les a condamnés. Le directeur à 300 francs d'amende, les professeurs à 50 francs de la même peine et tous solidairement aux dépens.

La Cour a, de plus, ordonné la fermeture de l'établissement.